



COMMUNIQUE DE PRESSE

**Lutte contre la flambée des prix : la Commission de l'UEMOA
débloque douze (12) milliards de FCFA**

En vue d'accompagner les Etats membres de l'Union dans leurs efforts pour la réduction des effets de la hausse des prix des produits de première nécessité, la Commission de l'UEMOA vient de mettre à la disposition de chaque pays, la somme de un milliard cinq cents millions (1 500 000 000) de FCFA, soit au total douze (12) milliards de FCFA.

Cette contribution répond aux recommandations du Conseil des Ministres Statutaire de l'Union, à l'occasion de sa session extraordinaire du 23 avril 2008 à Abidjan et de celle, ordinaire, du 27 juin 2008 à Dakar.

En effet, à Abidjan, le Conseil avait demandé à la Commission, à la BCEAO et à la BOAD d'apporter aux Etats membres, une contribution financière quarante milliards (40 000 000 000) de FCFA en vue de la mise en œuvre d'actions pour une augmentation sensible de l'offre des produits vivriers.

A Dakar, au cours du séminaire ministériel qui a regroupé les membres du Conseil et les responsables des trois institutions communautaires sur le thème « définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole », le Conseil a adopté un plan d'actions pour la relance de la production agricole, conforme aux objectifs de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Ce plan, qui vise, à l'horizon 2015, à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire dans l'espace, repose sur quatre axes principaux :

- l'amélioration de la production agricole ;
- la relance des investissements agricoles ;
- le renforcement des capacités de gestion de la sécurité alimentaire,
- le respect des textes communautaires relatifs à l'union douanière et à la fiscalité indirecte.

Les principales mesures identifiées, à cet effet, par les Ministres, portent sur :

- la mutualisation des achats d'intrants agricoles de qualité au niveau de l'Union ;
- le développement des unités locales de production d'engrais ;
- la mise en place d'entreprises d'aménagement de périmètres irrigués ;
- le respect de la libre circulation des biens et des personnes dans l'Union ;
- la création de véritables filières de production vivrière intégrées et rentables ;
- la mise en place d'une législation foncière appropriée et harmonisée au niveau de l'Union ;
- le renforcement des capacités administratives des Etats en matière de gestion des projets agricoles.

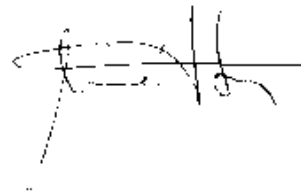
Le Conseil s'est aussi penché sur le financement des activités agricoles et relevé la nécessité d'augmenter la part du budget d'investissement des Etats allouée à l'agriculture. Il a également défini les mesures adéquates à prendre pour favoriser le décaissement rapide des fonds alloués à la mise en œuvre du plan d'actions.

Les Ministres ont instruit la BOAD de procéder à la mobilisation de cent milliards de FCFA sur trois ans, sur le marché des capitaux, en vue de permettre, par effet de levier, de dégager des financements d'un montant de trois cent milliards de FCFA pour les projets agricoles à moyen terme.

En ce qui concerne les actions à court terme, les Ministres ont décidé d'affecter aux Etats membres, sur une base égalitaire, des ressources d'un montant total de 26,67 milliards de FCFA dégagé par la Commission et la BCEAO et ont demandé à chaque Etat, d'identifier des projets agricoles à court terme, pour un montant de 1,67 milliards de FCFA par Etat, à faire financer par la BOAD.

C'est donc en exécution des mesures adoptées par le Conseil des Ministres que le Président de la Commission a remis les 04 et 07 juillet 2008, respectivement aux Gouvernements du Burkina Faso et du Bénin, des chèques d'un montant de un milliard cinq cent millions de FCFA. La même cérémonie est prévue, au cours de la semaine, dans les six autres Etats membres, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Ouagadougou, le 10 juillet 2008

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.